



**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 10-26
Séance du mercredi 27 mai 2026**

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le mercredi 27 mai 2026 à 14h30 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

M ^{me} Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M ^{me} Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur

6 présents

Absent / excusé :

Mme Linda BOUSLAMTI	Administratrice
---------------------	-----------------

1 absent

Direction/Service : Direction Stratégie Patrimoniale / Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

Objet : Acquisition en VEFA de 12 logements – Rue Martial Labbé à COURDIMANCHE.

Vu l'article L 433-2 du code de la construction et de l'habitation relatif à l'acquisition par un organisme d'habitations à loyer modéré de logements inclus dans un programme de construction ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°02-24 du 28 février 2024 actant la délégation de compétences du Conseil d'Administration au Bureau et à la Directrice Générale ;

Vu le rapport présenté au Bureau du mercredi 27 mai 2026 relatif à l'objet susvisé ;

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement auprès du promoteur BG PROMOTEUR des quatre logements locatifs sociaux au prix de 3 000 € HT/m² de surface habitable, toutes annexes et places de stationnement incluses, pour une surface d'environ 416,24 m², et de huit logements locatifs intermédiaires au prix de 3 298 € HT/m² de surface habitable, toutes annexes et places de stationnement incluses, pour une surface d'environ 854,07 m², portant le prix d'acquisition prévisionnel à 4 065 443 € HT et le prix de revient prévisionnel à 4 226 865 € HT, soit 4 610 237 € TTC (LASM).
Il est précisé que l'éventuelle évolution des surfaces susvisées est acceptée si elle n'entraîne pas une augmentation de plus de 5 % du prix d'acquisition prévisionnel de 4 065 443 € HT.



- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 13,82 % du prix de revient.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme

La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI